



LICENCE AYANT-DROIT SAISON 2025/2026

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom Prénom

Né(e) le :

N° Licence :

Adresse :

Code Postal : Localité :

- Membre du Comité de Direction Délégué Membre Honoraire
 Membre du Commission Régionale Observateur Arbitre Honoraire
 Médecin Fédéral Administration Presse
 Formateur occasionnel

Tout membre de la Ligue (Comité de Direction, Commission régionale, Médecin Fédéral, Délégué, Observateur, arbitre honoraire et membre honoraire...) doit s'acquitter d'une cotisation. Pour la saison le montant est fixé à **30.00 €** pour les membres actifs et **15.00 €** pour les membres honoraires et la presse. En retour, il est délivré une licence « ayant droit ».

Conformément aux statuts de la LFNA, les membres du Comité de direction de Ligue, ainsi que tous les membres individuels et les membres d'honneur ne sont pas soumis à cotisation, dès lors qu'ils sont par ailleurs titulaires d'une licence à la FFF.

Merci de renseigner le présent document et de nous le retourner, accompagné de votre règlement (chèque établi à l'ordre de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine) au siège social de Puyjoyen (cf. adresse ci-dessous).

Cotisation 30,00 € ou 15,00 € pour les membres honoraires et la presse
(une licence par personne)

joindre une enveloppe timbrée avec adresse pour envoi licence ou possibilité retrait Ligue

Date	Signature
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	